

Quilly



BONNES VACANCES!



COIFFURE MIXTE

BUGEL Geneviève

14 Grande Rue - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 91 80 97



J.M.A.
Plomberie • Chauffage
Électricité
Énergies renouvelables

4 rue du Hérisson - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 19 72 - Fax 02 40 24 79 05

SARL Entreprise ORAIN
Travaux agricoles
Élagage Scie - Broyage



7 bis rte de Notre-Dame-de-Grâce
44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 14 29

CJM sarl
Christian Jouin

Maçonnerie & Terrassement
neuf et rénovation
Assainissement

02 40 91 84 50 - 06 80 65 24 49



31, la Crochardais - 44750 Quilly
sarl.cjm@orange.fr



PLÂTRERIE - DÉCORATION - STAFF

CHRISTOPHE BRODU
Pour tous vos travaux de plâtrerie neuf ou rénovation



Le Pont Riou - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 27 98 - Fax 02 40 91 83 11

Ghislain BRODU
Menuiserie - Charpente

Escaliers • Parquets • Lambris • Volets roulants
Fenêtres bois - alu - PVC • Rénovation
Préaux • Vérandas • Habillage façades et pignons
Agencements : placards - magasins et bureaux

18 rue du Haut Chemin - 44260 PRINQUIAU - Tél./Fax 02 40 56 63 17

HYPER U SAVENAY

DRIVE coursesu.com
location Tél. 02 40 588 312

OUVERT du lundi au samedi de 8h30 à 20h00

flunch Ouvert tous les jours

Parc Commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY - 02 40 588 300
www.hyperu-savenay.com



PROXIMITÉ
DISPONIBILITÉ
CONSEILS

GENERALI Agence Jérôme Urvoy

• PARTICULIERS - PROFESSIONNELS •

10 bis bd Branly - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 93 44
www.assurances-urvoy-savenay.fr
N° Orias : 07 038 085



ÉPARGNE, FINANCEMENT, ASSURANCES, TÉLÉPHONIE

Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel de **CAMPBON**
15 place de l'Église - 44750 CAMPBON

0 820 094 119 Service 0,12€/min + prix appel

GARAGE LEGROS sarl

VENTE NEUF ET OCCASION
MÉCANIQUE - TÔLERIE - PEINTURE
DÉPANNAGE TOUTES MARQUES
RECHARGE CLIMATISATION



26 rue de Bretagne
44750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 78
Fax 02 40 56 71 60
gge.legros@wanadoo.fr

Plomberie - Chauffage - Énergies Renouvelables
Électricité - Appareils Ménagers

Service après-vente

Ets AGASSE



2 rue du Bois Joli - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 14 32 - Fax 02 40 88 17 95
agasse.ets@wanadoo.fr - www.proxiconfort-agasse.fr

TAXI CAMPBON



ÉLODIE MOROSINI
06 08 21 73 48
1 rue du Hérisson
Quilly
COMMUNE DE RATTACHEMENT : CAMPBON

Sommaire

- **Échos du conseil** - page 4
- **Vie locale** - page 6
- **Quilly au quotidien** - page 10
- **Vie associative** - page 16
- **Intercommunalité** - page 23
- **Infos pratiques** - page 25

Le mot du maire

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

Nous arrivons maintenant à mi-mandat, les travaux de sécurité de la rue de la Cantinais sont enfin terminés. Le renforcement de l'éclairage a pris du temps car nous sommes arrivés en pleine période de renouvellement de marché chez notre prestataire Sydela.

Nous réaménagerons le parking du terrain de foot afin de le sécuriser ainsi que les abords de part et d'autre de la départementale 43.

Notre plus gros chantier cette année est la réfection du beffroi de l'église et la façade occidentale (entrée principale). Les cloches pourront à nouveau retentir en fin d'année!

Le columbarium au cimetière sera déplacé dans le plus grand respect que nous devons aux défunts. Nous avons l'accord de tous les concessionnaires. Un espace plus propice au recueillement sera érigé en lieu et place de la bâtisse existante se trouvant au fond du cimetière.

Nous continuerons les reprises de concessions expirées.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances!

Valérie GAUTIER

Permanences des ÉLUS

2^e semestre 2017 de 10h00 à 12h00

Valérie GAUTIER

Maire, responsable du CCAS :

- 2 septembre • 7 octobre
- 18 novembre • 23 décembre

Jean-Michel SYLVESTRE

1^{er} adjoint, chargé par délégation de la voirie, des équipements et des espaces verts, et de l'urbanisme :

- 9 septembre • 14 octobre
- 25 novembre • 30 décembre

Marie-Ange OHEIX

2^e adjoint, chargée par délégation du restaurant scolaire, de l'information et des salles communales :

- 16 septembre • 21 octobre
- 2 décembre

Gervais BUGEL

3^e adjoint, chargé par délégation du budget et des finances communales, des affaires sportives et des bâtiments communaux :

- 23 septembre • 28 octobre
- 9 décembre

Flavie BIGET

4^e adjoint, chargée par délégation des affaires scolaires et des affaires culturelles :

- 30 septembre • 4 novembre
- 16 décembre

MAIRIE - HORAIRES D'ÉTÉ
du 7 juillet au 27 août inclus

- Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00
- Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30
- Samedi Fermée



Échos du conseil

Le conseil municipal du 16 janvier 2017 après avoir délibéré approuve :

- La mise à jour du tableau des emplois des agents communaux dans le cadre de la mise en application du protocole « PPCR » (Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations) pris par plusieurs décrets datés du 12 mai 2016.
- Le nouveau régime indemnitaire des agents communaux appelé RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2017 se composant d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) et d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).
- La réalisation de deux dossiers de demande de subvention parlementaire:
 - > Le premier, pour le projet de création d'un parking face du stade Henri Rousseau. Il s'agit d'un complément de subvention puisque la commune a déjà obtenu un accord de 25 % des travaux estimés à 56 844 € HT.
 - > Le deuxième, pour les travaux d'amélioration des éclairages dans les salles municipales (polyvalente et Roger Plissonneau) afin de réaliser des économies.

Le conseil municipal du 6 mars 2017 après avoir délibéré approuve :

- Les subventions 2017 accordées aux associations (voir article page 5).
- La signature d'une nouvelle convention éducation départementale « Musique et Danse en Loire-Atlantique » et accepte de renouveler l'adhésion et de verser une participation financière pour l'année 2017 pour 1 855,32 €.
- Le versement d'une participation de 24 539 € pour l'année 2017 à l'école Sainte Thérèse dans le cadre du contrat d'association qui avait été renouvelé pour 3 ans (de 2016 à 2018).
- La participation 2017 de la commune au FDGDON 44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique) dans le cadre du contrôle des populations de rongeurs aquatiques. La participation comprend en plus des captures, un forfait annuel pour l'encadrement des piégeurs bénévoles de 279 €, deux passages par an pour la pose de 20 cages par site de 1 km pour 212 €, et une subvention de 261,25 € ayant valeur de cotisation au groupement local FDGDON 44.
- L'adhésion annuelle à l'association des Maires de région Ouest pour un montant de 23 € et de 359,65 € pour l'association fédérative départementale des maires de Loire Atlantique.
- L'attribution des marchés ci-dessus proposés pour un total de 204 177,98 € HT dans le cadre des travaux de restauration de l'église.
- La signature d'une convention avec la fourrière « hôtel Médor » de Saint-Gildas-des-Bois qui permettra la mise à disposition d'un chenil, à des soins éventuels et à la recherche du propriétaire pour une adhésion 2017 de 1 825 € TTC. Le propriétaire de l'animal recevra de la mairie une facture pour le service fait, en fonction des frais réels engagés, correspondant aux opérations de capture, transport, chenil, vétérinaire, soit: 13 € de frais journalier de pension (communal, chenil) + 50 € forfait frais de ramassage et de divagation + les frais engagés de vétérinaire.
- La modification de la convention du SYDELA relative au groupement d'achat d'électricité permettant de simplifier l'adhésion de nouveaux membres.
- La signature d'une convention entre les mairies de Bouée, La Chapelle-Launay, Campbon, Quilly, Lavau-sur-Loire et Savenay afin de créer un groupement de commande pour recourir au choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) afin d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une cuisine centrale pour une restauration collective à destination de leurs écoles maternelles et primaires.

		Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total	Entreprises retenues	Adresses
Lot 1	Échafaudage/ maçonnerie/ Taille de pierres	58 093,04 €	51 098,50 €	109 191,54 €	Sarl LE DEVEAT TIFFOIN	35 REDON
Lot 2	Traitement charpente	3 374,20 €	4 738,70 €	8 112,90 €	RENOFORS	94 CHEVILLY LARUE
Lot 3	Charpente	16 284,00 €	9 487,00 €	25 771,00 €	Ateliers PERRAULT Frères	49 ST-LAURENT-DE-LA-PLAINE
Lot 4	Beffroi	12 204,39 €		12 204,39 €	Sarl Alain MACE	22 TREGUEUX
Lot 5	Couverture	12 958,45 €	16 394,70 €	29 353,15 €	SARL LE LOREC	44 MARSC-SUR-DON
Lot 6	Menuiseries extérieures	15 947,00 €	3 598,00 €	19 545,00 €	Ateliers PERRAULT Frères	49 ST-LAURENT-DE-LA-PLAINE

- La demande d'une subvention auprès de la Région pour la réalisation des travaux de l'église (localisation de fissures sur l'église et mauvais état du beffroi) dont le coût total des travaux est évalué à 225 104,50 € HT (montant des travaux: 204 177,98 € HT. + maîtrise d'œuvre des travaux: 18 326,52 € HT + mission SPS: 2 600 € HT).
- L'attribution d'une participation de 2 480 € au budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour équilibrer le budget.
- Le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de communes Estuaire et Sillon.

Le conseil municipal du 3 avril 2017 après avoir délibéré approuve :

- Le compte administratif 2016 du budget principal :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat reporté		68 594,31 €		233 924,29 €		302 518,60 €
Opération	237 324,97 €	213 332,49 €	822 034,11 €	987 600 €	1 059 359,08 €	1 200 932,49 €
TOTAUX	237 324,97 €	281 926,80 €	822 034,11 €	1 221 524,29 €	1 059 359,08 €	1 503 451,19 €
Résultat clôture		44 601,83 €		399 490,18 €		444 092,11 €

- Le compte de gestion 2016 du budget général.
- Le compte administratif 2016 du budget « locatifs sociaux » :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat reporté		270 433,87 €		33 074,54 €		303 508,41 €
Opération	62 024,88 €	321,28 €	15 610,28 €	27 453,11 €	77 635,16 €	27 774,39 €
TOTAUX	62 024,88 €	270 755,15 €	15 610,28 €	60 527,65 €	77 635,16 €	331 282,80 €
Résultat clôture		208 730,27 €		44 917,37 €		253 647,64 €

- Le compte de gestion 2016 du budget « locatifs sociaux ».
- L'affectation du résultat 2016 du budget général. Le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 444 407,55 € qui sera affecté comme suit :
 - > en report de fonctionnement pour 186 631 €
 - > en report d'investissement pour 257 776,55 €
- Le vote des taux d'imposition 2017 :
 - > Taxe d'habitation : 22,07 %
 - > Taxe Foncier Bâti : 22,33 %
 - > Taxe Foncier Non Bâti : 57,69 %
- Le vote du budget général 2017 :
 - > Section de fonctionnement: Dépenses = 1 050 618 €
Recettes = 1 050 618 €
 - > Section d'investissement: Dépenses = 665 103,65 €
Recettes = 665 103,65 €
- L'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 9,50 €.

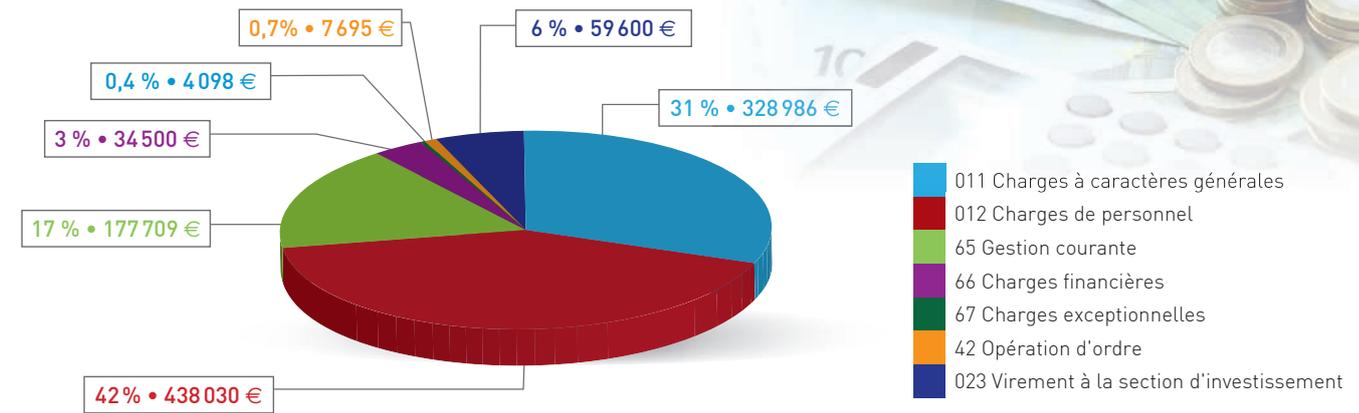
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

ADAR, Orvault	1246,86 €
ADMR, Guenrouët	1000 €
ADT, Saint Nazaire	50 €
Resto du Cœur en Loire-Atlantique	600 €
Croix Rouge Française, Blain	400 €
Secours Catholique Loire-Atlantique	500 €
GEM, La Main Ouverte, Sainte Anne sur Brivet	250 €
Association régionales des mutilés de la voix, Nantes	100 €
APEI Ouest 44, Saint Nazaire	50 €
APLS, Pontchâteau	100 €
Association des Donneurs de Sang, Sainte-Anne-sur-Brivet/Quilly	200 €

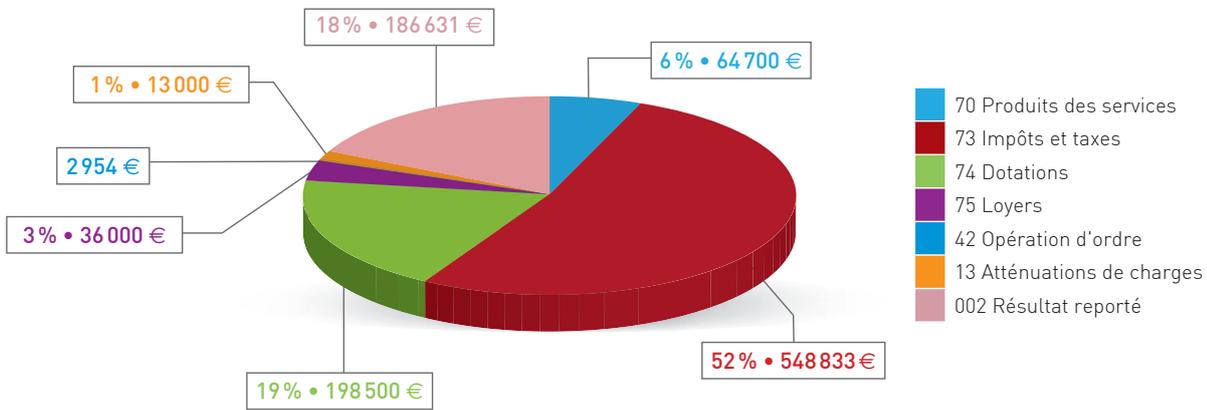
Amicale des Sapeurs Pompiers, Guenrouët	567,91 €
Coopérative scolaire, Quilly	1620 €
APEL Sainte Thérèse, Quilly	350 €
Centre aéré "les Galopins", Guenrouët	1530 €
Interlude ludothèque, Savenay	50 €
AS Brivet, Quilly	1000 €
Gym tonique, Quilly	456 €
Pause musique, Campbon	620 €
UNC, Campbon	150 €
Art Fest & CO, Quilly	300 €
ADICLA, Nantes	236,98 €
TOTAL	11377,75 €

BUDGET 2017

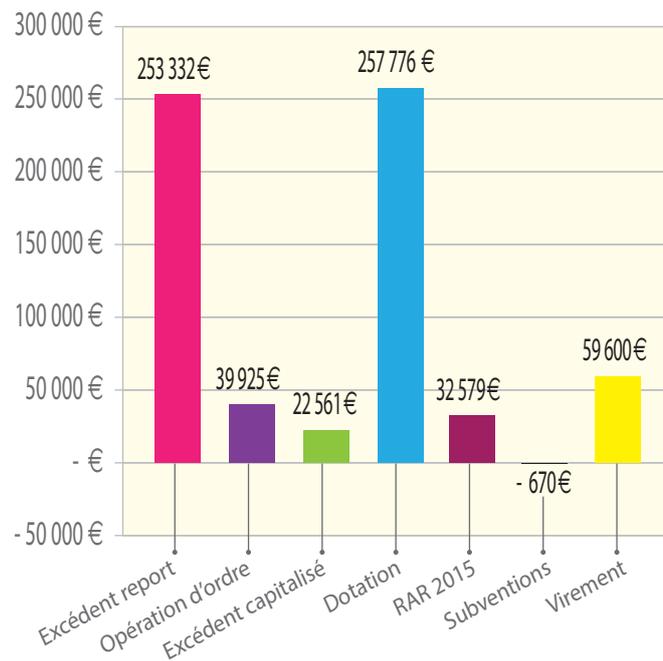
Fonctionnement dépenses budget primitif 2017



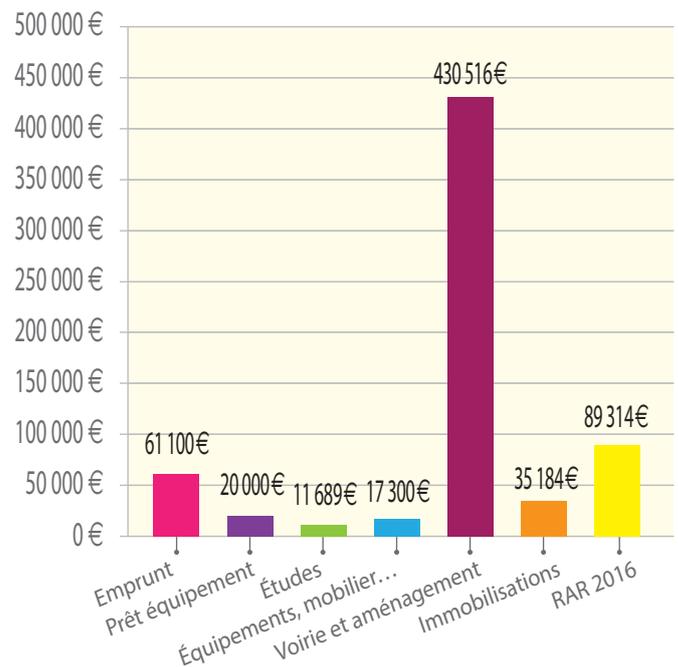
Fonctionnement recettes budget primitif 2017



Recettes d'investissement 2017 = 665 103 €



Dépenses d'investissement 2017 = 665 103 €



Vie locale

CALENDRIER DES FÊTES 2017

Juillet		
1 ^{er}	Course cycliste semi-nocturne	Comité sportif
Août		
23	Loto	AS Brivet
26	Concours de pétanque	Les Boules Dog's
30	Loto	AS Brivet
Septembre		
3	Fête de Planté	Les Amis de Planté
23	Repas des adhérents	Les Boules Dog's
Octobre		
4	Loto	Les Amis Réunis
7	Repas animé	Comité des fêtes
13	Soirée du Goût	APEL Sainte Thérèse
Novembre		
25	Repas des aînés	La Municipalité
Décembre		
3	Téléthon	Comité des fêtes
15	Spectacle de Noël	APEL Sainte Thérèse
17	Animation de Noël et Marché de Noël	Municipalité et L'Amicale Laïque
21 ou 22	Spectacle et Goûter de Noël	Am. Laïque

NOS VILLAGES FONT LA FÊTE

17 juin	Le Pont de Quilly
2 septembre	À l'Est de Quilly
2 septembre	Les Quatre Routes
2 septembre	Le Bois Joli

LES MINIONS À QUILLY

Cet été, et pour le plus grand plaisir des enfants et des adultes, les minions se sont invités dans notre commune de Quilly.

Ils ont planté leur parasol et leur célèbre BANANA Bar, place de l'Église.

Sous cet air de vacances, ils n'ont pas hésité à sortir les maillots de bain et à vous apporter du soleil et de la joie pour fêter les vacances d'été!

Nous remercions encore une fois l'imagination de quelques minions Quillysiens et Quillysiennes: nos agents de la commune: Patrice, Johann et Yannick ainsi qu'une poignée de bénévoles toujours fidèles au rendez-vous: Yves ORAIN, Gérard LEVESQUE, René GATTEPAILLE, Dominique SIMON, Gaëtane LE SAUSSE, Emma DUCHESNES ainsi qu'Émy ATHIMON qui nous a gentiment soufflé l'idée!

Merci à eux pour le temps consacré à rendre notre petite commune de Quilly joyeuse et festive!



AUTRES MANIFESTATIONS



Collecte de sang - Association Donneurs de Sang
27 juin • 10 octobre • 29 décembre

À LA RENCONTRE DES QUILLIENS:

Témoignage de Denise GLOTAÏN

Après la découverte des commerces de Quilly, nous continuons notre travail de mémoire. Notre aventure se poursuit avec la rencontre de Madame Denise Glotain, 95 ans. Elle nous parle de sa vie à la ferme.

Arrivée en 1926 à Quilly avec ses parents, Denise a passé toute sa vie à s'occuper de la ferme située à la Douettée. Son papa mutilé de la guerre de 14-18, elle a dû reprendre très jeune le flambeau avec sa maman et son frère et s'occuper de la ferme familiale.

« Les journées étaient très dures, la traite des vaches matin et soir, et à la main! » nous confie-t-elle. Mais ce n'était qu'une infime partie du travail. Une fois la traite réalisée, « nous devons porter les bidons à la force des bras, les tireuses n'arriveront à la ferme qu'en 1980 ».

Les journées se poursuivent également par l'entretien de la maison, l'élevage des animaux (cochons, poules, dindes) qui servait à nourrir la famille et à la vente, et le labour des terres pour

la culture des céréales. Ces dernières étaient d'ailleurs vendues à Monsieur Rousseau du Pont de Quilly.

Denise évoque ce temps agricole où elle aurait aimé faire un travail administratif, « la ferme c'était très dur pour nous les femmes, mais nous n'avions pas le choix ».

En effet, nous avons de la peine à imaginer des hectares de terrains à désherber à la main, des heures passées, recourbée, la tête en bas.

Denise nous parle aussi du temps de l'école, du travail qu'elle y a fait en tant que cuisinière mais attendons le prochain article pour en parler!

Nous remercions Denise pour sa gentillesse et le temps qu'elle nous a accordé pour évoquer un grand moment de vie!



Emma Duchesnes

SEMAINE BLEUE SUR LE TERRITOIRE ESTUAIRE ET SILLON

Depuis maintenant deux ans, la communauté de communes, en partenariat avec les CCAS des communes Estuaire et Sillon et le CLIC de Pontchâteau, organise, pendant la semaine bleue, un après-midi convivial (spectacle suivi d'un goûter) à destination des personnes de plus de 60 ans.

Pensez déjà à retenir les dates: la semaine bleue se déroule cette année du **2 au 8 octobre 2017!**

Après le cinéma en 2015 et le « spectacle du bonheur » en 2016, nous sommes en pleine réflexion pour l'édition 2017.

Nous vous informerons prochainement dès que la date, le lieu, et le thème seront choisis.

Pour rappel :

- l'entrée est gratuite,
- l'inscription est obligatoire au préalable auprès de la mairie (à partir de septembre 2017),
- les places sont limitées.



BIENVENUE À QUILLY



**TRAVAUX
INTÉRIEURS
EXTÉRIEURS**

06 30 00 48 30

44750 QUILLY
anthonyrichard01@msn.com

Vous cherchez un professionnel pour animer vos événements ?



Anthony : 06 30 00 48 30
Emmanuelle : 06 72 60 95 80
tousensaut@gmail.com

44750 QUILLY

Location de Structures Gonflables

OMANI-CUIR

Après 10 années en tant qu'artisan maroquinier chez Hermès, j'ai décidé de m'installer à mon compte en créant Omani-Cuir.



Nous réalisons des sacs et des articles de petite maroquinerie sur-mesure, en plus de notre collection personnelle.

Vous pouvez nous contacter actuellement sur notre site internet www.omanicuir.com et, bientôt, dans notre boutique située 3, Grande Rue à Quilly.



Omani-cuir
Maroquinerie artisanale française
Créations sur-mesure
www.omanicuir.com

Tél: 0681689809
3 grande rue, 44750 Quilly

Contact: Omanicuir@gmail.com
Siren: 809 594 385

VENTE DE PANIERS DE LÉGUMES

La Ferme des Pailles vous propose la vente de paniers (10 ou 15 €) de légumes diversifiés, de saison ainsi que des fraises.

La commande se fait au plus tard le jeudi soir pour le lendemain et les paniers sont à récupérer le vendredi de 17h00 à 18h30.

Contact : Morgane GILLES-DOUAUD
au 06 45 94 97 53 ou 06 07 08 67 29.



Quilly au quotidien

ÉCOLE PUBLIQUE DE QUILLY : DÉFI RÉCYLUM

Cette année, les classes de CP-CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2 ont participé au projet « recyclons ici pour éclairer là-bas ». Récyclum a pour mission d'expliquer l'intérêt pour tous de préserver nos ressources en recyclant les lampes à économie d'énergie usagées.

Chaque classe a réalisé plusieurs défis qui contribueront à l'électrification des écoles de trois villages situés à Haïti, à Madagascar et au Bénin.

Nous vous proposons une semaine « Videz vos placards! » du 3 au 7 juillet. Lors de cette semaine, nous vous invitons tous à apporter à la mairie vos lampes usagées et à les déposer dans le bac prévu à cet effet.

Merci de votre soutien pour notre projet!

Les classes de CP-CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2 de l'école publique de Quilly



Voici nos Lumi'Box

CIMETIÈRE

Reprise des concessions expirées

La commune procède depuis quelques années à la reprise de terrains concédés temporairement dans le cimetière de Quilly dont les concessions n'ont pas été renouvelées dans le délai réglementaire de deux ans après leur date d'échéance.

La liste des concessions visées par cette procédure est disponible à la mairie.

Les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière sont priées de se faire connaître en mairie. Ainsi que toute personne susceptible de communiquer des renseignements sur ces tombes et qui permettraient de se mettre en relation avec les héritiers ou les personnes chargées de leur entretien.

Sur déclaration préalable à la mairie, les familles peuvent faire enlever les monuments et ornements funéraires édifiés ou déposés sur les emplacements concernés. À défaut, la commune disposera librement de la destination de ces derniers. La commune procédera à l'enlèvement des matériaux et, après exhumation, les restes des personnes inhumées seront placés dans l'ossuaire communal. Les concessions seront ensuite remises à la disposition du public.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02 40 91 83 83.



L'ÉGLISE SAINTE-SOLENNE EN RÉNOVATION

L'église Sainte-Solenne a été reconstruite entre 1845-1850. Les vitraux datent de 1923.

Suite au mauvais état du beffroi, un arrêté a été publié le 7 mars 2015 pour arrêt des cloches lors des cérémonies religieuses (office, baptême, mariage et décès).

Le 24 octobre 2016, le conseil municipal a pris la décision de restaurer cette église, en deux tranches :

- > Tranche 1 = façade occidentale (entrée principale) réfection générale et changement de certaines pierres, emmarchement, tour clocher et clocher (remplacement du beffroi).
- > Tranche 2 = nef sud et retour transept.

Ces travaux s'élèvent à un montant de 207 000 € HT subventionnés à hauteur de 128 619 € HT (dont 67 580 € HT en attente de validation de la région Pays de Loire).



CAPTURE DES CHIENS EN DIVAGATION ET PLACEMENT EN CHENIL



La présence de chiens en état de divagation dans notre commune devient un problème récurrent, tant au niveau de la salubrité publique (poubelles renversées, sacs éventrés) que de la sécurité.

En effet, de nombreux incidents pourraient être évités sur les voies de circulation si ces animaux étaient surveillés.

Il est rappelé que les propriétaires sont responsables de leurs bêtes, et qu'en cas d'accident causé aux personnes comme aux autres animaux, ils s'exposent à des poursuites pénales.

Dorénavant, les chiens errants seront capturés par les services techniques de la commune et seront confiés à la fourrière « hôtel Médor » de Saint-Gildas-des-Bois qui procédera à la mise en chenil des chiens, à des soins éventuels et à la recherche du propriétaire.

Le propriétaire de l'animal recevra de la mairie une facture établie en fonction des frais réels engagés et correspondants aux opérations de capture, transport, chenil, vétérinaire, soit :

- 13 € de frais journalier de pension (communal, chenil)
- 50 € forfait frais de ramassage et de divagation
- + les frais engagés de vétérinaire.

INSCRIPTIONS - RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 PROCÉDURE D'INSCRIPTION PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ



École publique

Pendant les vacances d'été, l'inscription s'effectue en mairie :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

Ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

- Livret de Famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile

Déménagement : en cas de départ de la commune durant les grandes vacances, nous vous remercions d'en informer rapidement les services de la mairie pour permettre d'évaluer au plus juste les prochains effectifs scolaires.

École Sainte-Thérèse

Les inscriptions à l'école Sainte-Thérèse pour la rentrée 2017-2018 sont possibles tout l'été. Vous pouvez contacter tous les jours M^{me} Roselyne Grantais Roué, directrice de l'établissement, par mail, à l'adresse suivante : ec.quilly.ste-therese@ec44.fr.

Pour connaître l'école et son actualité, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'école à l'adresse suivante :

stetheresequilly.fr.

À partir du 28 août 2017, la directrice sera joignable par téléphone au 06 63 99 91 26.



RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE ANNÉE 2017-2018

Afin de pouvoir gérer au mieux la quantité de repas commandés et en limiter le gaspillage, la Commission « restaurant scolaire », avec l'accord du conseil municipal, a mis en place depuis quelques années un système de réservation qui permet d'avoir le choix de réserver les repas à l'année ou à la semaine. Nous vous rappelons que toutes les inscriptions et les absences doivent s'effectuer en mairie :

> La réservation à l'année

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent tous les jours ou à des jours fixes tout au long de l'année.

L'inscription s'effectue sur une fiche annuelle. La mairie doit être avertie de tout changement pouvant survenir au cours de l'année (En cas d'absence non signalée, le repas est facturé).

À NOTER : pour ce type de réservation nous vous demandons de bien vouloir déposer votre fiche annuelle à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 1^{er} juillet 2017.

> La réservation à la semaine

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent régulièrement ou ponctuellement mais dont les présences ne peuvent être planifiées sur l'année.

L'inscription s'effectue sur un ticket à remettre chaque semaine à l'enseignant.

À NOTER : pour ce type de réservation concernant la première semaine de la rentrée scolaire 2017-2018, nous vous demandons de bien vouloir déposer vos tickets à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le mercredi 23 août 2017.

> Les imprévus

En cas d'imprévu, des repas pourront cependant être servis aux enfants dont la famille aura prévenu la mairie la veille avant 9 h 30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

> Les absences

Toute absence prévue doit être signalée en mairie au plus tard la veille avant 9 h 30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

En cas de maladie, il est rappelé que l'absence doit être signalée auprès de l'accueil de la mairie avant 9 h 30 pour une absence le jour même.

En cas d'absence non signalée ou si le délai n'est pas respecté, le repas sera facturé.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE RENTRÉE 2017-2018

L'équipe d'animation des P'tits Dynamiques - PEP 44 vous remercie pour l'année passée 2016-2017. Ce fut un plaisir d'accueillir vos enfants.

Durant cette année scolaire 2016-2017, l'équipe d'animation a proposé un programme d'activités riches et variées. Les enfants ont en effet bénéficié pour leur plus grand plaisir, d'activités manuelles, artistiques, sportives et ludiques, comme les jeux d'imitation ou jeux de société.

Les TAP ont aussi été rythmés par différents thèmes, très appréciés par les enfants. La mise à disposition cette année du gymnase a constitué un réel « plus » pour les enfants et l'équipe d'animation.

Concernant les inscriptions pour la rentrée 2017-2018, les documents sont téléchargeables sur le site de la mairie de Quilly ou celui des PEP 44 (www.pep44.fr) afin de constituer votre dossier (une fiche d'inscription pour toute la famille, une fiche sanitaire par enfant sans oublier vos attestations CAF et assurance RC).



Pour toute information complémentaire, la directrice d'équipement est joignable par mail : petsdynamiquesquilly@orange.fr ou par téléphone au 02 40 91 88 08.

Magdalena Roué, directrice

RÉUNION UNC DU SECTEUR DE SAINT-NAZAIRE/PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE

La réunion UNC (Union Nationale des Combattants) du secteur Saint-nazaire/Presqu'île Guérandaise s'est tenue dans la salle polyvalente de Quilly le jeudi 23 mars 2017.

Ce rassemblement, organisé par l'association UNC CAMPBON/QUILLY sous la présidence de Monsieur Roger Guyon, a rassemblé 105 personnes.

Cette réunion avait pour but de rencontrer les associations UNC du secteur Saint-Nazaire/La Baule/La Presqu'île Guérandaise, de faire remonter les problèmes rencontrés et de répondre aux questions les plus courantes posées par les adhérents.

Le dossier des intervenants permettait aux acteurs d'aborder les différents sujets et de répondre aux questions des adhérents. Les domaines « effectif recrutement », « décorations » et « cotisations » ont fait l'objet d'un développement approfondi afin de sensibiliser les participants à leur importance. L'action sociale y a été particulièrement développée avec, notamment, la suppression de l'« aide spécifique » au conjoint survivant, ainsi que le domaine des « ententes d'association ».



Quilly en photos

Bibliothèque de Quilly



Lecture Croquons l'album: franco-espagnole le 21 janvier 2017

Commémoration du 8 mai 1945



Le carnaval



École Sainte-Thérèse le 28 février 2017



École publique le 12 mars 2017

Prévention de la sécurité routière



Organisée par Groupama le 23 mars 2017 pour les élèves des deux écoles

LA VIE ASSOCIATIVE

AS Brivet



Tournoi à Sainte-Anne-sur-Brivet en avril 2017



Tournoi à Sainte-Anne-sur-Brivet en avril 2017

Le comité des fêtes



Vente de galettes et d'huîtres le 2 avril 2017



Communes en fête le 10 juin 2017

l'association des donneurs de sang de Sainte-Anne-sur-Brivet/Quilly



Prochaines collectes à la salle polyvalente de Quilly : le mardi 27 juin, le mardi 10 octobre et le vendredi 29 décembre 2017 de 16h30 à 19h30

Chorale Au ras du sol



Concerts à l'église pour Rétina France le 29 janvier et le 26 mars 2017

DÉFIBRILLATEUR

La commune de Quilly est dotée d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) depuis 2010, utilisable par toutes les personnes formées ou non aux gestes d'urgence, il suffit de se laisser guider par l'appareil.

Le défibrillateur est à disposition au stade de football sous le préau des vestiaires.

Toute personne est autorisée à utiliser un défibrillateur automatisé externe, chez une personne victime d'un arrêt circulatoire.

Qu'est-ce que le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) ?

Le DAE est un appareil qui fonctionne de manière autonome et permet d'analyser le rythme cardiaque. En cas de battements anarchiques du cœur (fibrillation), il permet d'envoyer un choc électrique afin de rétablir un fonctionnement cardiaque normal. C'est un appareil très simple d'emploi où l'utilisateur n'a qu'à suivre les instructions verbales de l'appareil. Associé au massage cardiaque et au bouche-à-bouche, il augmente considérablement les chances de survie des victimes.



Témoin d'un arrêt cardiaque, comment utiliser le défibrillateur ?

1. La victime s'écroule. Elle ne réagit pas et ne respire pas normalement. Prévenez les secours (le 15, le 18 ou le 112) et demandez à quelqu'un d'apporter immédiatement le défibrillateur automatisé externe (faites-le vous-même si vous êtes seul).
2. Débuter la réanimation cardio-pulmonaire ou massage cardiaque en attendant l'arrivée du défibrillateur.
3. Dès que le défibrillateur est disponible, mettez-le en marche et suivez les instructions de l'appareil. Continuez à suivre les instructions du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours.

Après une utilisation du défibrillateur pensez à prévenir la mairie pour que l'appareil soit à nouveau opérationnel le plus rapidement possible.



DÉPÔTS SAUVAGES AUTOUR DES COLONNES DE TRI

Mobilisons-nous pour la propreté et le respect de l'environnement !

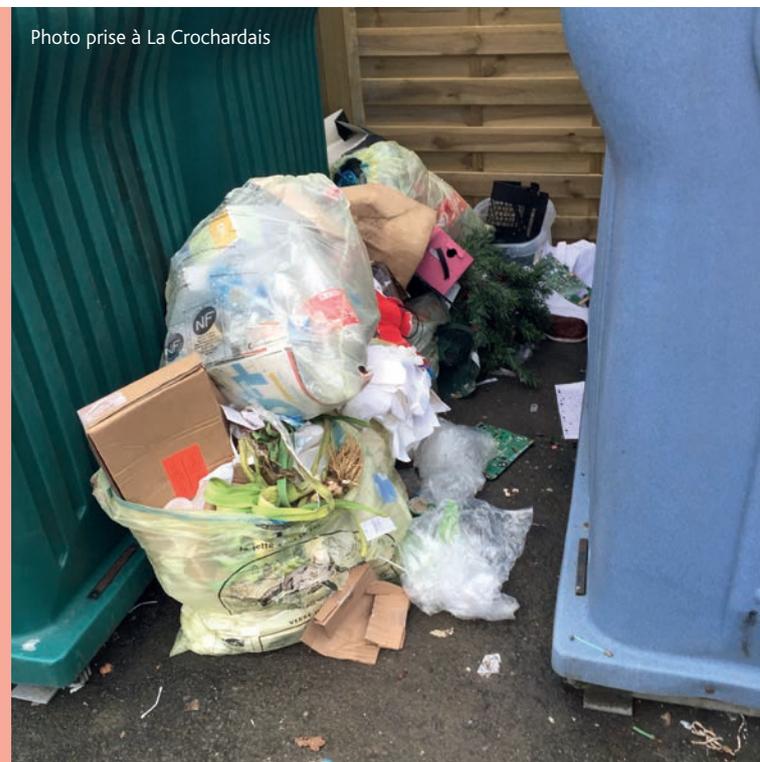
Nous constatons encore trop souvent des dépôts sauvages autour des colonnes de recyclage.

Notre cadre de vie est notre quotidien et il appartient à chacun d'entre nous de le respecter.

La commune et la communauté de communes s'efforcent de mettre en place des moyens, parfois coûteux, pour assurer la propreté. Mais sans le concours de tous les habitants, les efforts sont vains.

Il est nécessaire que chacun fasse preuve de civisme pour que QUILLY continue d'être une commune propre où il fait bon vivre.

Photo prise à La Crochardais



Intercommunalité

BIBLIOTHÈQUE DE QUILLY

Portage à domicile

Dans l'objectif de rendre la culture accessible à tous, la bibliothèque de Quilly vous proposera dès septembre un service de portage à domicile, pour les personnes ne pouvant se rendre à la médiathèque.

- > Que vous soyez fan de romans policiers, historiques, sentimentaux,
- > Que vous vous délectiez de bandes dessinées,
- > Que vous ayez juste envie de feuilleter une revue,
- > Ou que vous n'écoutez que des livres audios...

Le portage de documents à domicile est pour vous !

Alors, n'hésitez à nous contacter au 02 40 91 88 10 ou par mail à bibliotheque.quilly@estuaire-sillon.fr pour tous renseignements complémentaires, ou pour vous inscrire.

Les tarifs et modalités de prêt sont identiques à ceux de tous les usagers de la médiathèque.

Pochettes surprises

Cette année, comme l'an dernier, vous pourrez emprunter tout l'été des pochettes surprises adulte et jeunesse. Avec une revue, 5 livres surprises et un DVD, elles vous assurent de belles découvertes littéraires estivales.



Magazines

De nouveaux abonnements sont disponibles à la bibliothèque de Quilly : sur le voyage, l'actualité, la chasse et la vie pratique pour les adultes, et sur l'actualité et les animaux pour les enfants, ces revues viendront compléter l'offre documentaire de la bibliothèque.



Portail numérique

À l'heure du tout numérique, être abonné à la bibliothèque vous permet de bénéficier gratuitement du portail numérique de la bibliothèque départementale, c'est-à-dire :

- pouvoir consulter 600 revues en ligne dont les derniers numéros,
- visionner des films jeunesse et adulte,
- se former en ligne avec les sites TOUTAPPRENDRE.COM pour les adultes et Maxicours.com pour les enfants.

Les cartes pour pouvoir vous connecter sont disponibles à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

Et si vous voulez y jeter un coup d'œil dès aujourd'hui, voici l'adresse de ce portail gratuit : numerique-bdla.loire-atlantique.fr.

Cet été, « À l'ombre des livres »

Un espace lecture en plein air sera aménagé sous le tilleul de la cour de l'école pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. N'hésitez pas à venir vous lover au soleil tout en lisant !

Prix littéraire

Lisez, partagez, votez !

Le réseau des bibliothèques lance un prix littéraire pour les adultes à partir de 16 ans intitulé **Au Fil des Pages**. Ce prix se déroule **jusqu'au 1^{er} décembre**, et propose à la lecture et au vote des lecteurs une sélection de 6 romans récents et accessibles à tous. Pour participer, il suffit d'être inscrit dans l'une des huit bibliothèques du territoire, de lire les six romans et de voter.

Plus d'infos sur mediatheques.estuaire-sillon.fr



TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018: N'OUBLIEZ PAS LES INSCRIPTIONS!



lila[®]
scolaire

Communauté de communes Estuaire et Sillon

La Communauté de communes Estuaire et Sillon souhaite rappeler aux nouveaux bénéficiaires ou aux retardataires que les inscriptions et les réinscriptions au service de transports scolaires ne se font pas de manière automatique et doivent être reformulées pour chaque année scolaire. À compter du 15 juin 2017, date de clôture de la période d'inscription, les demandes de réinscription hors délais sont acceptées dans la limite des places disponibles et pénalisées de 20 euros par famille.

Ainsi pour toute inscription, il est demandé aux familles concernées de bien vouloir prendre contact au plus vite avec le service Transports de la Communauté de communes

Où écrire : Communauté de communes Estuaire et Sillon • Siège administratif : 2, boulevard de la Loire - BP 29 - 44260 SAVENAY

Où se déplacer :

SITE DE SAVENAY

Zone d'Activité des Acacias - Rue des Saules - 44260 Savenay
Tél. : 02 40 56 80 69 • Fax : 02 40 56 83 38
transports@estuaire-sillon.fr
Communes de Bouée, Campbon, La Chapelle Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly, Savenay

Estuaire et Sillon. L'inscription sous réserve de résultat d'examen ou d'affectation est prise en compte et doit être confirmée rapidement par les familles une fois l'affectation en établissement connue pour être définitivement validée par la communauté de communes.

Les titres de transport seront transmis par voie postale aux familles à compter de la dernière semaine du mois d'août 2017. Les horaires seront donnés à titre indicatif en mairie et sur lila.loire-atlantique.fr à partir de fin août. Des ajustements pourront avoir lieu après la rentrée et seront consultables en ligne sur lila.loire-atlantique.fr.

SITE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC

1, Cours d'Armor - 44360 Saint-Étienne-de-Montluc
Tél. : 02 28 25 96 01 • a.voileau@estuaire-sillon.fr
Communes de Cordemais, Le Temple de Bretagne, Saint-Étienne-de-Montluc

Communauté de communes du Pays de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois

Après le 15 juin 2017, toutes les démarches doivent être effectuées auprès du service transport.

SERVICE TRANSPORT

2 bis rue des Châtaigniers - Immeuble de la Cafetais - Bâtiment C - BP-97 - 44160 Pontchâteau • 02 40 88 25 27
lilascolaire.pontchateau@sits.loire-atlantique.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Fermé le mercredi après-midi pendant les vacances scolaires.

BÉNÉFICIEZ DU SERVICE DE TRANSPORT LILA À LA DEMANDE



Vous n'avez pas de véhicule personnel et votre domicile n'est pas desservi par une ligne de car régulière ?

Lila à la demande est un service de transport qui permet de réaliser des déplacements en porte-à-porte depuis votre domicile jusqu'à la destination de votre choix sur le territoire d'Estuaire et Sillon et ses communes limitrophes.



Pour avoir accès au service qui fonctionne selon des plages horaires fixées, il vous suffit de retirer gratuitement votre carte Lila à la demande en mairie et de réserver en téléphonant au 02 40 56 88 45 au plus tard la veille de votre déplacement, du lundi au vendredi avant 16 h 30.

En vente à bord des véhicules, le ticket par trajet simple coûte 2,40 € en plein tarif et 2,10 € par carnet de 10.

Retrouvez toutes les informations utiles au 02 40 56 88 45 ou en ligne sur lila.loire-atlantique.fr.

4 NAVETTES VERS LA GARE SNCF DE PONT-CHÂTEAU

OUVERT À TOUS



TARIFS au 1^{er} janvier 2017

> SCOLAIRE - Abonnement Trimestriel : 32,00 €
> NON-SCOLAIRE - Ticket à l'unité : 2,40 € • Carnet de 10 tickets : 21 €

Un usager non scolaire devra au préalable se rapprocher du service Transport qui lui délivrera une autorisation à présenter au conducteur (accordée en fonction des places disponibles et arrêts existants).

HORAIRES du lundi au vendredi inclus

Quilly - Sainte-Anne-sur-Brivet			
Bourg de Quilly	Quilly	6 h 45	18 h 25
4 routes		6 h 48	18 h 21
Bourg		6 h 50	18 h 18
Saint-Lomer	Sainte-Anne-sur-Brivet	6 h 53	18 h 15
Balasson		6 h 54	18 h 14
Binard		6 h 55	18 h 13
Gouerie		6 h 56	18 h 12
Sublaire		7 h 00	18 h 10
GARE DE PONT-CHÂTEAU		7 h 05	18 h 00

RENSEIGNEMENTS : Communauté de communes du Pays de Pont-château/Saint-Gildas-des-Bois
2 bis, rue des Châtaigniers - 44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 88 25 27 • www.cc-paysdepontchateau.fr



CET ÉTÉ, ÉVADEZ-VOUS AVEC ESTUAIRE ET SILLON!

Soirées étoilées, balades en calèche, journées médiévales, l'équipe de l'Office de Tourisme vous a concocté un programme haut en couleur pour agrémenter vos journées et enchanter vos soirées.

Un petit voyage de la Terre à la Lune ? La Compagnie de théâtre Colin Muset et les spécialistes de Brière étoilée et Voyager 3 Astronomie vous conduiront vers les étoiles au cours de deux soirées pleines de surprises ;

Explorer les marais au rythme des chevaux ? Embarquez à bord de la calèche de M. Guérin et partez à la découverte des marais de Lavau-sur-Loire ;

Où pourquoi ne pas rencontrer un chevalier ? Un campement médiéval s'établira au château de l'Escourays et vous plongera au cœur des modes de vie moyenâgeux... de belles rencontres en perspectives...

Revivre l'histoire américaine à Savenay lors de la première guerre mondiale ? Suivez le parcours de mémoire commenté de 7 km « MISSION CENTENAIRE » et marchez dans les pas des « sammies »

Envie de taquiner le gardon ou découvrir la petite faune de l'estuaire ? Pour nos petits explorateurs des ateliers de pêche et des balades d'observation accompagnées en compagnie de guides expérimentés sont proposés tout l'été.



Alors n'hésitez pas, contactez-nous pour plus d'information et réservez dès à présent vos places !

Office de Tourisme Estuaire et Sillon

Bureau de Savenay : 02 28016016
 Bureau de Saint-Étienne-de-Montluc : 02 40 85 95 13
 contact@estuairesillontourisme.fr
 www.estuairesillontourisme.fr

Calendrier des animations

MISSION CENTENAIRE

Le Parcours de mémoire

SAVENAY - 10h00 et 15h00 - Gratuit

- Dimanche 25 juin
- Vendredi 30 juin
- Jeudi 13 juillet
- Mardi 25 juillet
- Mercredi 9 août
- Jeudi 24 août
- Samedi 16 septembre

ATELIERS PÊCHE - Gratuit

• Mercredi 28 juin - CAMPBON

Plan d'eau du Pilon - 15h00

• Mercredi 12 juillet - CORDEMAIS

Plan d'eau de la Côte - 10h00 et 15h00

• Vendredi 28 juillet SAVENAY

Pôle de loisirs du Lac - 10h00 et 15h00

• Jeudi 10 août - CAMPBON

Plan d'eau du Pilon - 10h00 et 15h00

CAMPMENT MÉDIEVAL

PRINQUIAU - Domaine de l'Escourays - Gratuit

• Du mar. 18 au mer. 19 juillet - 10h00 à 18h00

LES P'TITES BÊTES DES MARAIS

BOUÉE - Rohars - de 9h30 à 11h30 - Gratuit

• Jeudi 20 juillet

• Vendredi 4 août

• Mercredi 23 août

• Mardi 29 août

LA NUIT DES ÉTOILES

MALVILLE - Espace Thalweg - 21h00 - 5 €

• Vendredi 21 juillet

SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC

Espace Montluc - 21h00 - 5 €

• Jeudi 17 août

BALADES EN CALÈCHE

LAVAU-SUR-LOIRE - La Fontaine - 10h00 et 19h00

Adulte : 6 €/enfant : 4 €

• Mercredi 26 juillet

• Mardi 22 août

Infos pratiques

NOUVELLES RÈGLES DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016, l'autorisation de sortie du territoire (AST) pour les mineurs a été rétablie depuis le 15 janvier 2017.

Ainsi, un mineur qui vit en France et voyage à l'étranger, seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents, doit être muni impérativement d'une autorisation de sortie du territoire.

Cette autorisation prend la forme d'un formulaire à télécharger, à remplir et à signer par un parent (ou responsable légal) via le site internet : **service public.fr**.

Le formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- pièce d'identité de l'enfant,
- photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire du formulaire.

Il n'est pas nécessaire de se rendre en mairie pour l'établissement de cette autorisation.

Cependant, si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer ce formulaire, vous pouvez vous le procurer en mairie.



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ: NOUVELLE PROCÉDURE

Depuis le 1^{er} mars 2017, les démarches à effectuer pour obtenir une carte nationale d'identité ne relèvent plus des services de la mairie de Quilly.

Les demandes sont désormais effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et dématérialisée.

Seules les mairies dotées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales sont habilitées à recevoir les demandes de CNI et **sur rendez-vous uniquement** :

Châteaubriant, **Blain**, Nort-sur-Erdre, Derval, Ancenis et Saint-Mars-La-Jaille, Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Orvault, Vertou, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Bouguenais, Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine, Vallet, Sainte-Pazanne, Saint-Philbert-Grand-Lieu, Treillières, Saint-Nazaire, La Baule-Escoublac, Guérande, Pornic, Saint-Brévin, **Pontchâteau**, Montoir, **Savenay**.

Pour votre rendez-vous, il sera donc indispensable que votre dossier soit complet !

Aussi, vous pourrez continuer à venir chercher le formulaire de demande ainsi que la liste des pièces à fournir à la mairie de Quilly ou faire votre pré-demande en ligne depuis votre domicile !

Le service de la mairie de Quilly pourra vous aider à remplir votre dossier et à vérifier qu'il soit complet avant votre rendez-vous !



L'ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

VIVRE LE SPORT AVEC L'ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

SAISON 2017-2018

Inscrire son enfant à la rentrée... Pour qu'il ou elle fasse du sport régulièrement tout au long de l'année.

L'Animation Sportive Départementale (ASD) permet d'initier les jeunes à une pratique hebdomadaire aux travers des écoles multisports.

Les enfants découvrent tout au long de l'année plusieurs activités physiques et sportives (sports collectifs, jeux de raquettes, athlétisme, rollers...) sous forme de cycles de 6 à 8 séances.

Cet enseignement, basé sur le jeu (apprendre en jouant), permet d'acquérir des habiletés et attitudes sportives fondamentales (respect des règles, fair-play, recherche de l'effort...) et permet aux enfants, par la suite, de s'orienter vers une discipline sportive en club.

Les écoles multisports pour les enfants de Quilly:

- Pour les CE1/CE2 le jeudi de 16h30 à 17h50 au gymnase de Quilly

- Pour les CM1/CM2 le jeudi de 17h50 à 19h15 au gymnase de Quilly

Information et inscription sur le site loire-atlantique.fr/sport/animation-sportive-departementale/programme-et-inscriptions année scolaire 2017-2018 à partir du mois de juin.

STAGES D'ÉTÉ 2017

L'Animation Sportive Départementale en collaboration avec l'Office Intercommunal des Sports du canton de Savenay propose à votre enfant différents stages sportifs pendant les vacances d'été. Votre enfant peut participer à plusieurs stages dans la limite des places disponibles.

Informations et inscriptions sur le site: loire-atlantique.fr/sport/animation-sportive-departementale/programme-et-inscriptions vacances scolaires à partir du 22 mai 2017.

Pour tout renseignement:

Stéphane Marchand, Éducateur sportif départemental
06 86 45 82 53
smarchand@loire-atlantique.fr



PRÉSENCE DE CHENILLES SUR VOS PINS ?

UNE CAMPAGNE DE LUTTE COLLECTIVE VA AVOIR LIEU SUR VOTRE COMMUNE

Inscrivez-vous auprès de votre mairie avant le 1^{er} septembre 2017

Il s'agit d'une lutte biologique, par pulvérisation depuis le sol, de bacille de Thuringe. Cette matière active, sans danger pour les humains, les animaux et l'environnement, ne détruit que les chenilles quand elles l'ingèrent en même temps que le feuillage. Afin de suivre le cycle biologique de l'espèce, les traitements se dérouleront de septembre à fin décembre. Au-delà, les chenilles ne se nourrissent plus. D'autres solutions restent toutefois possibles. Vous serez prévenu, par courrier, de la date prévue pour notre passage la semaine précédant l'intervention. En cas d'absence, vous devrez laisser votre propriété accessible pour notre agent.

Barèmes 2017 Prix TTC, valables uniquement dans le cadre de la lutte collective. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON 44: 02 40 36 83 03 • fdgdon44@wanadoo.fr.

forfait pour 1 à 5 arbres taités	75 €
forfait pour 6 à 10 arbres taités	108 €
forfait pour 11 à 15 arbres taités	144 €
forfait pour 16 à 20 arbres taités	192 €
forfait pour 21 à 25 arbres taités	240 €
forfait pour 26 à 30 arbres taités	288 €
forfait pour 31 à 35 arbres taités	336 €
forfait pour 36 à 40 arbres taités	384 €
forfait pour 41 à 45 arbres taités	432 €
forfait pour 46 à 50 arbres taités	480 €



CLIC DU PAYS DE PONT-CHÂTEAU/ SAINT GILDAS DES BOIS/LOIRE ET SILLON



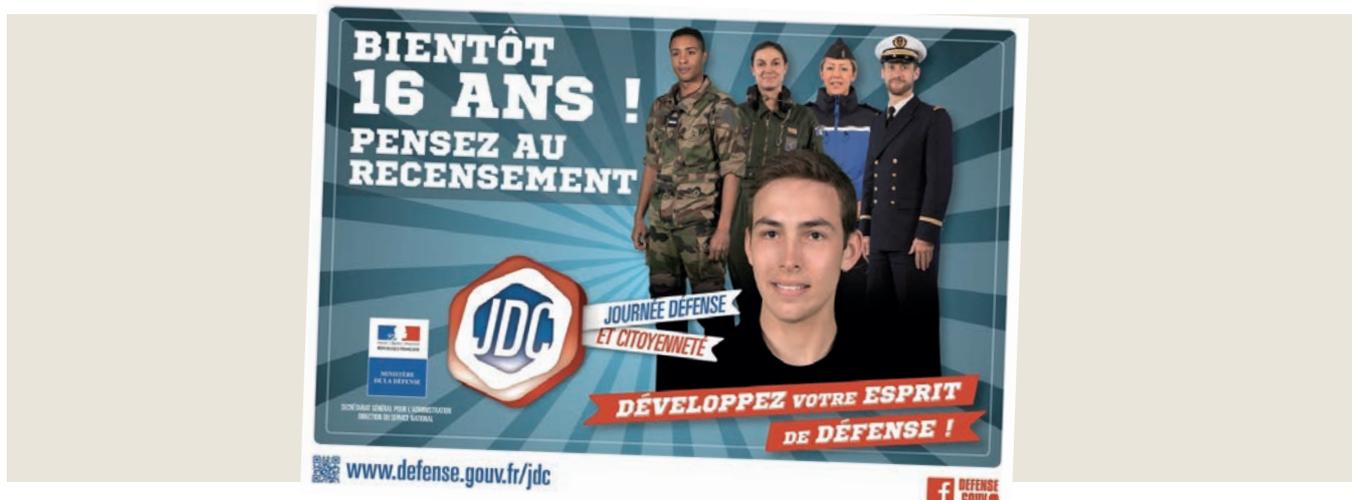
Le Centre Local d'Information et de Coordination du pays de Pont-Château/Saint Gildas des Bois/Loire et Sillon est un service associatif, financé conjointement par le Conseil Général de Loire Atlantique, les Communauté de Communes et par la CARSAT.

- > Ce service gratuit est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans.
- > Depuis septembre 2016, le CLIC accueille, aussi, les personnes en situation de Handicap.

Le CLIC vous accueille à l'adresse suivante :

4 Allée Denis Papin (Z.I Le Landas) - 44160 PONT-CHÂTEAU
02 40 42 61 93

Accueil du public sans RDV du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et sur RDV les après-midi. Visites à domicile du lundi au vendredi sur RDV.



CANICULE - INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

En août 2003, notre pays a connu une forte période de canicule qui a eu des conséquences sur la surmortalité des populations les plus vulnérables, notamment des personnes âgées.

Les pouvoirs publics ont tiré des enseignements de cette situation en organisant la mise en place d'un plan départemental canicule et confient aux mairies la charge de recenser sur un registre, à titre préventif, les personnes de plus de 65 ans ou handicapées désireuses de s'y inscrire.

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan d'urgence, le registre communal regroupe des informations telles que l'identité, l'âge

et le domicile des personnes qui en font la demande et, le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

Pour vous inscrire ou pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS À VÉLO

Depuis le 22 mars 2017, à vélo, le casque devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer du vélo, montrez l'exemple !

S'équiper et choisir des équipements de sécurité individuels adaptés, dont le casque à vélo, doit s'apprendre dès le plus jeune âge. Et c'est bien souvent au travers de l'exemple de leurs parents que les enfants apprennent ou non à s'équiper. À cet égard, il a été constaté que les parents d'enfant équipé de casque sont enclins à en porter déjà un eux-mêmes. Les enfants à vélo doivent donc porter un casque, à plus forte raison parce qu'ils sont inexpérimentés.

Le casque: une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute

Le casque permet de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance: à plus de 10 km/h, il passe de 98 % dans le cas d'une tête non casquée à 0,1 % pour une tête casquée.

La responsabilité de l'adulte est engagée

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).



FAUCHAGE RAISONNÉ PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ



Afin de protéger la biodiversité, le Département de Loire-Atlantique a recours au fauchage raisonné le long des routes, pratique consistant à respecter le rythme naturel de la végétation tout en veillant à la sécurité des usagers.

Le Département assure la modernisation, l'aménagement et l'entretien des 4300 km de routes départementales de Loire-Atlantique. Pour préserver l'environnement, une démarche de fauchage raisonné des accotements est mise en place chaque année au printemps.

Qu'est-ce que le fauchage raisonné ?

Cette pratique consiste à adapter les périodes et la fréquence de fauchage au rythme naturel de la végétation afin de préserver l'habitat de la petite faune et éviter la repousse trop rapide de l'herbe et des plantes envahissantes. Les sections pouvant présenter un risque pour la sécurité des usagers (intersections, virages serrés...) sont surveillées et traitées en priorité afin de maintenir une bonne visibilité de la route. Grâce à une organisation adaptée, la pratique du fauchage raisonné permet également de limiter les interventions et donc le coût pour la collectivité.

Quelles sont les périodes de fauchage ?

Les agents du Département interviennent à trois périodes :
- début mai, lorsque la végétation atteint une hauteur supérieure à 40 cm. Seules les zones présentant un risque pour la visibilité sont alors traitées,

- début juin, sur l'ensemble du réseau routier, lorsque la flore arrive à maturité,
- à partir du 15 septembre, pour des actions correctrices ponctuelles sur le réseau.

Les agents du département entretiennent le réseau routier pour garantir votre sûreté. Merci de veiller à la sécurité de chacun en baissant significativement votre vitesse à l'approche de la zone de fauchage et en doublant uniquement lorsque la route est dégagée.

Informations sur les conditions de circulation sur les routes départementales, le pont de saint-Nazaire, les bacs de Loire et les ponts de Mauves-sur-Loire : inforoutes.loire-atlantique.fr



LES RESTOS DU CŒUR - CAMPAGNE D'ÉTÉ



La campagne d'été a déjà commencé en mars dernier mais il est toujours possible de s'inscrire pendant toute la durée de la campagne aux jours et heures d'ouverture du centre.

Vous devrez apporter une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille), l'avis d'impôt 2016 et tous justificatifs de charges et de ressources.

L'inscription ne sera effective que lorsque toutes les pièces justificatives auront été fournies.

Pour Savenay :

les jeudis matin des semaines paires, de 10 h00 à 11 h 30.
2, bd des Acacias - 44260 SAVENAY
Fixe: 09 80 94 81 16 • Port: 06 64 40 12 67

Pour Saint Gildas des Bois :

les vendredis des semaines paires, jusqu'à fin octobre (date à préciser) de 9 h 30 à 11 h 30
La Ferme École - 44530 SAINT-GILDAS-DES-BOIS
Tél.: 02 40 01 50 53
rdc44.stgildas@free.fr

Pour Pontchâteau :

tous les jeudis de 13 h 30 à 16 h 00
7, allée du Brivet (face à l'intermarché) - 44160 PONTCHATEAU
Tél.: 09 81 24 89 86
rdc44.ponchateau@free.fr

★ MÉLODY & HARMONY ★
Les Chouettes de Service!

LES SERVICES DE MÉLODY	LES SERVICES D'HARMONY
Garde d'enfants 10,50€/heure	Ménage 11,00€/heure
Aide aux déplacements 12,00€/heure	Repassage 11,00€/heure
Assistance administrative 12,00€/heure	Jardinage 12,50€/heure
Assistance informatique 14,00€/heure	Bricolage 12,00€/heure
Préparation des repas 13,00€/heure	Livraison de courses 10,50€/heure
Soutien scolaire 11,50€/heure	Surveillance de résidence 12,50€/heure
Soins esthétiques 14,00€/heure	Service aux animaux 11,00€/heure

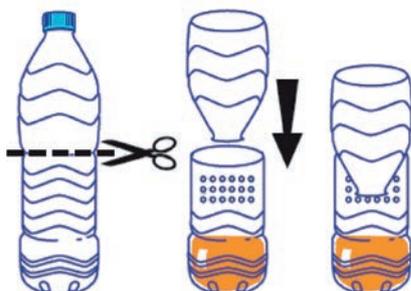
Tarifs généralement pratiqués après déduction ou crédit d'impôts, pour une intervention de deux heures minimum. + 20 % le dimanche, + 40 % jours & veilles de jours fériés.

NOUS CONTACTER :

<p>Tamara, votre interlocutrice à Nantes Téléphone : 09.83.78.68.48 ou 06.12.01.37.73 Email : t.poignant@melody-et-harmony.fr</p>	<p>Marie-Jeanne, votre interlocutrice à St Jacut-les-Pins Téléphone : 09.83.78.68.48 ou 06.02.50.87.26 Email : m-j.haurogne@melody-et-harmony.fr</p>
--	---

www.melody-et-harmony.fr

Contre les frelons asiatiques Faites des pièges dès maintenant !



Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide, coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixé par deux agrafes) pour faire un entonnoir.
Au fond de cette bouteille, versez: un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc qui repousse les abeilles et un trait de sirop de cassis, framboise...
Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 ou 2 mètres. La pluie détruisant les phéromones qui attirent les frelons, il est nécessaire de renouveler le piège ou de le mettre à l'abri.

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!

Piégez à partir du 20 février jusqu'au 10 mai, puis du 15 octobre à fin novembre

Pour les apiculteurs seulement, piégez dans vos ruchers du 20 août à la fin novembre.

Pour préserver l'écosystème, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique. C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde, faites-le savoir autour de vous.



VOUS VOULEZ FAIRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION!

- Économie d'énergie
- Accessibilité, travaux de maintien à domicile

Profitez des aides financières de l'État, des subventions, des avantages fiscaux et des prêts sociaux pour améliorer la qualité de votre logement!

- > Si vous êtes un propriétaire occupant disposant de ressources limitées*,
- > si votre logement est très énergivore,
- > si vous rencontrez des difficultés au quotidien dues à votre âge ou votre handicap,
- > si votre logement vous paraît très dégradé et sans confort, vous pouvez profiter d'un accompagnement personnalisé pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement.

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT vous informe et vous accompagne tout au long de votre projet: définition de votre programme de travaux, diagnostic thermique, diagnostic d'ergothérapie, constitution des demandes d'aides financières, conseil sur le choix des entreprises et vérification des travaux.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la communauté de communes de Loire et Sillon, l'association SOLIHA a été désignée comme opérateur pour accompagner les habitants dans leur projet. SOLIHA, association de l'économie solidaire, est agréée par le ministère du Logement et réalise par an plus de 700 projets d'accompagnements!



Avant d'engager des travaux, renseignez-vous!

- Par téléphone: 02 40 44 99 44
- Par courriel: aideshabitatcces@solihha.fr
- En permanence à Savenay (1^{er} jeudi du mois, Hôtel de Ville, de 9 h 30 à 12 h 00, sans rendez-vous)
- Sur le site internet: www.loireatlantique.solihha.fr

*Plafonds de revenus maximum pour bénéficier d'une aide financière de l'ANAH: (revenus fiscaux de référence 2015, avis 2016).

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources
1	18 409 €
2	26 923 €
3	32 377 €
4	37 826 €
5	43 297 €
Par personne supplémentaire	5 454 €



GARAGE PLISSONNEAU

MÉCANIQUE
TÔLERIE PEINTURE DÉPANNAGE

VENTE VÉHICULES NEUFS & OCCASIONS TOUTES MARQUES
20 rue de Bouvron • 44750 CAMPBON • Tél. 02 40 56 55 89 • Fax 02 40 56 50 67
Email: garage.plissonneau@orange.fr

GROUPAMA TOUJOURS PROCHE DE VOUS

13 rue de Nantes - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 93 73

0 223 223 223
Coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement

Retrouvez-nous sur groupama.fr

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole Groupama Bretagne Pays de la Loire, entreprise régie par le Code des Assurances.

La Maison des Obsèques **POMPES FUNÈRES PERCHE**

PONTCHÂTEAU 6 allée Denis Papin
3 SALONS FUNÉRAIRES 02 40 19 19 19

CAMPBON Rue des Fresches Noires (près pompiers)
2 SALONS FUNÉRAIRES 02 40 56 44 44

• Articles • Marbrerie • Contrats Obsèques
• Démarche Mairie • Devis Gratuit

• pompesfunebresperche@orange.fr

cuisines RAISON

CUISINES
RANGEMENT
SALLE DE BAINS

Jean-Marie FONTENEAU
Concepteur-agenceur
06 86 40 97 27

1^{er} réseau français de cuisinistes à domicile

jean-marie.fonteneau@cuisines-raison.com
La Rouéchetote - 32 Quéhillac - 44130 BOUVRON
www.cuisine-raison.com

Infos pratiques

Mairie de Quilly

Tél. 02 40 91 83 83 - Fax: 02 40 91 88 06

Mail: mairie.de.quilly@wanadoo.fr

Site internet: www.quilly.fr

Horaires d'ouverture:

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00, ainsi que le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Bibliothèque intercommunale

Tél. 02 40 91 88 10

Mail: mediatheque@estuaire-sillon.fr

Site internet:

<http://www.mediathèques.estuaire-sillon.fr/>

Horaires d'ouverture:

Mardi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

Mercredi et samedi de 10 h 30 à 12 h 30.

Restaurant scolaire

Secrétariat en mairie

Tél. 02 40 91 83 83

Accueil périscolaire

Tél. 02 40 91 88 08

École publique

Tél. 02 40 91 88 09

École Sainte-Thérèse

Tél. 02 40 88 14 34

Correspondants presse

Ouest-France:

Christophe GAUTIER

Tél. 06 86 41 49 05

Mail: ch.gautier@sfr.fr

Presse-océan:

Edith DUCREUX

Tél. 02 40 88 07 89

Mail: edith.presse@orange.fr

CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique)

4 allée Denis-Papin - 44160 Pontchâteau

Tél. 02 40 42 61 93

Service PMI

(protection maternelle et infantile)

Le 3^e lundi du mois à Campbon sur rendez-vous de 9 h 00 à 12 h 00 et 1 mercredi sur 2.

Modulaire médico-social - Rue de la Roulais

Tél. 02 40 56 91 80

Relais Petite Enfance

Parc de la Soubretière - 44260 Savenay

Tél. 02 40 95 64 48

Centre médico Social

32 rue de Nantes à Savenay

Tél. 02 40 56 91 80

Communauté de communes Estuaire et Sillon

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 81 03

Collecte des ordures ménagères

Ramassage le mardi matin

CCES service environnement:

Tél. 02 40 56 82 53

Déchetterie de Campbon et de Savenay

Du 1^{er} novembre au 31 mars:

Lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 00

Samedi de 9 h 30 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 00

Du 1^{er} avril au 31 octobre:

Lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h 30 à 12 h 30

et de 13 h 30 à 18 h 00

Savenay est fermée le jeudi et Campbon le mardi

Office du tourisme Estuaire et Sillon

Tél. 02 28 01 60 16

LILA à la demande

Tél. 02 40 56 88 45

Service Emploi

Communauté de communes Estuaire et Sillon

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 80 85

Mission locale et rurale du Sillon

(Pour les jeunes de 16 à 25 ans)

Sur rendez-vous:

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 81 03

Trésor public

7 rue de Malville - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 90 90

La poste de Campbon

Tél. 02 40 56 59 48

Cure - Presbytère de Campbon

4 place de l'Église

Tél. 02 40 56 55 86

Conciliateur

Mairie de Savenay

Tél. 02 40 58 39 39

2^e et 4^e mardis de 14 h 00 à 17 h 00

CPAM

Tél. 36 46

Caisse d'Allocations Familiales

22 rue de Malville - 44044 Nantes

Tél. 0 810 25 44 10

Permanences:

• Pontchâteau (7 place de l'Église)

le lundi de 9 h 00 à 12 h 00

et de 14 h 00 à 16 h 00.

• Savenay

(complexe polyvalent - rue des Mésanges)

le mardi de 9 h 00 à 12 h 00.

ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Permanence le 1^{er} jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

(complexe polyvalent de Savenay).

Permanence juridique: 02 40 66 80 29

Service Conseil Logement

• Saint-Gildas-des-Bois

(Espace Lampridic - rue des Forges):

2^e mercredi de 10 h 00 à 12 h 00.

CARSAT

Tél. 39 60

Permanences sur rendez-vous:

• Savenay (complexe polyvalent):

le 1^{er} jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 16 h 00.

• Pont-Château (1 place du Marché):

tous les mercredis de 9 h 00 à 12 h 00.

MSA

Tél. 02 40 41 39 39

Pont-Château (1 place du Marché):

le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 sans rendez-vous

et à partir de 13 h 30 sur rendez-vous.

Centre médico psychologique

34 rue de Nantes - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 84 90

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

11 av. René Coty - 44600 Saint-Nazaire

Tél. 02 40 66 53 08

Permanences:

• Pont-Château (Centre Médico Social):

le 3^e jeudi de 14 h 00 à 17 h 00.

AIDE À DOMICILE

ADAR

Tél. 02 40 42 86 06

ADMR

Tél. 06 65 90 82 11

ADT

Tél. 02 40 88 29 19

ACCES REAGIS

(Association cantonale pour les chômeurs des environs de Savenay)

1 rue Hoche - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 84 83

APPELS D'URGENCE

POMPIERS: 18

Portable: 112 (numéro d'urgence européen)

GENDARMERIE: 17

SAMU (urgences médicales): 15

SAMU social (sans abris): 115

Allo enfance en danger: 119

Hôtel-Dieu - C.H.U. NANTES

Tél. 02 40 08 33 33

Urgences: Tél. 02 40 08 38 95

Centre hospitalier de Saint-Nazaire

11 bd Georges Charpak

Tél. 02 40 90 60 00

Centre antipoison d'Angers

Tél. 02 41 48 21 21